

## **Nouvelle modification de la loi Covid**

La loi du 11 mars 2022 modifiant la loi du 17 juillet 2020 relative aux mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 a été votée en date du 11 mars 2022.

Cette loi allège le régime sanitaire en supprimant la plupart des restrictions en place dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, notamment la possibilité pour l'employeur de conditionner l'accès au lieu de travail au régime Covid Check 3G.

Une exception persiste cependant pour le personnel, les prestataires externes et les visiteurs d'un établissement hospitalier, d'une structure d'hébergement pour personnes âgées, d'un centre psychogériatrique, d'un réseau d'aides et de soins, dès lors qu'elle est susceptible d'avoir un contact étroit avec les patients, pensionnaires ou les usagers des établissements susmentionnés.

Ce régime cesse également de s'appliquer obligatoirement dans les restaurants d'entreprise et lors des rassemblements.